

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT RSE 2022





SOMMAIRE

1	Modèle d'affaires du groupe SPHERE	1
2	Analyse des risques liés à l'activité du groupe SPHERE	4
3	Informations sociales, sociétales et environnementales	7
4	Notes méthodologiques	19

1

CO₂



MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SPHERE

Le groupe SPHERE est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale et travaille depuis longtemps à améliorer ses impacts sur ces domaines.

Cette Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) est la mise en forme des analyses et des efforts réalisés par le groupe, telle que demandée par la Directive RSE qui s'applique au groupe à partir de l'exercice 2018.

La principale activité du groupe SPHERE est de concevoir, produire et commercialiser des sacs et des emballages utilisés par le grand public, les commerçants ou les professionnels, tels que sac à déchets, sac de transport, feuille et barquette aluminium, film plastique et papier pour contact alimentaire...

Ces produits sont principalement en plastique (essentiellement en polyéthylène, recyclé ou vierge, ou en biomatériau biosourcé et/ou compostable), mais aussi en papier ou en aluminium.

SPHERE a également d'autres activités telles que : production de résines biosourcées compostables, impression sur film et papier, distribution de produits cosmétiques, gants, tabliers, vaisselle jetable...

Ces produits sont fabriqués par SPHERE pour environ les trois quarts du chiffre d'affaires, qui était au total en 2022 de 832 M€.

Toute la production du groupe est concentrée en Europe de l'Ouest. Également, plus de 97 % du chiffre d'affaires y est réalisé.

SPHERE est un groupe indépendant, créé en 1976, qui se développe régulièrement, tout en restant une ETI « à taille humaine » et à actionnariat privé dont la majorité reste toujours entre les mains de ses fondateurs. Cette structure a permis au groupe de déployer une vision de long terme, tournée vers l'innovation pour un emballage responsable.

Leader européen sur son secteur, l'objectif de SPHERE est de consolider sa position en apportant des solutions environnementales toujours plus innovantes avec un impact environnemental réduit.

La valeur créée a toujours été pour l'essentiel réinvestie dans le développement du groupe, tant développement économique de la société que social pour les collaborateurs. Les attaches françaises et européennes du groupe sont très fortes, soutenues par la certitude que des investissements locaux et une bonne organisation permettent de ne pas délocaliser, en utilisant les compétences européennes et en soutenant l'économie européenne où sont nos clients et nos consommateurs.

Les interactions des activités de SPHERE sont essentiellement avec ses collaborateurs, ses clients, l'Environnement et ses fournisseurs, même si le groupe participe à plusieurs organisations professionnelles (aussi bien aux niveaux européen, nationaux que locaux) et est en contact avec les pouvoirs publics européens et nationaux pour contribuer au développement des réglementations concernant ses produits. SPHERE est membre, entre autres, des associations professionnelles françaises ELIPSO, Compostables Biosourcés (AFCB, ex-Club Bio-plastiques), Chimie du Végétal (ACDV) et European Bioplastics ou encore l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).

INTERACTIONS AVEC SES COLLABORATEURS

En 2022, l'effectif moyen de SPHERE est de 1 577 personnes, dont environ 56 % sont en France, le solde étant quasiment uniquement en Europe de l'Ouest.

La gestion des ressources humaines est surtout décentralisée sous l'autorité des responsables de filiales qui gèrent localement dans l'esprit des principes du groupe.

L'épanouissement des collaborateurs du groupe est soutenu par la volonté de production locale, ainsi que par le profond sens de sa responsabilité environnementale qui anime SPHERE.

INTERACTIONS AVEC SES CLIENTS

SPHERE distribue très largement ses produits :

- auprès de multiples canaux de distribution : principalement les enseignes de la grande distribution, mais aussi les revendeurs, e-commerce, collectivités locales et petits commerces ;

- sous différents types de marques : marques nationales, marques de distributeurs, marques premiers prix ou même sans marque, par exemple vers les économats.

SPHERE veille à être actif sur toutes les formes de distribution et étudie l'évolution à moyen

terme des différents modèles de distribution.

Le groupe accompagne ses clients non seulement en leur fournissant des produits adaptés à leurs besoins, mais également en les conseillant sur leurs assortiments et sur les évolutions des marchés et des réglementations.

INTERACTIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

SPHERE se différencie des autres acteurs du marché européen par la place de l'environnement au cœur de sa stratégie de développement et de son modèle d'affaires depuis plus de vingt ans.

Les grands enjeux et tendances sociétales qui influencent le développement de SPHERE sont principalement les préoccupations environnementales qui évoluent rapidement, à travers aussi

bien les réglementations que les influences culturelles ou générationnelles.

Le mode de fonctionnement de SPHERE est centralisé pour la politique environnementale qui est pour l'essentiel décidée et insufflée par la direction générale et mise en pratique par les filiales.

SPHERE veille à ce que sa création de valeur passe le plus pos-

sible par des produits apportant un avantage environnemental. Par exemple, plus de la moitié des matières (fossiles, recyclées ou vierges, ou biosourcées) utilisées par le groupe sont des matières recyclées, et le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en plastiques biosourcés compostables représente plus de 60 % de celui des produits fabriqués en plastiques fossiles.

INTERACTIONS AVEC SES FOURNISSEURS

Les achats de matières premières viennent du monde entier (majoritairement d'Europe, mais également d'Asie).

Les principaux fournisseurs de SPHERE sont ceux des matières

premières. Ils sont dans le monde entier pour les matières vierges, mais essentiellement en Europe pour les matières recyclées.

Globalement, le groupe est convaincu que son avenir est

dans le maintien de ses valeurs fortes et la poursuite de l'innovation pour apporter concrètement des solutions d'emballages encore plus environnementales.



ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE SPHERE

Le groupe SPHERE a fait une analyse de ses risques extra-financiers dont la méthode est décrite dans les notes méthodologiques en fin de ce document.

Ce rapport met l'accent sur les risques principaux : impacts sur les collaborateurs et impacts environnementaux, même si le groupe SPHERE traite également les autres risques avec des réponses expliquées dans ce rapport.

Cette analyse et ses conclusions ont été travaillées principalement avec la direction générale, celle des ressources humaines et celle du développement durable.

Les politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques sociaux et environnementaux principaux sont détaillés respectivement pages 8 à 12 et 12 à 16 et d'autres informations sociétales sont présentées en pages 16 à 18 en complément, sans que ces dernières n'aient été identifiées en risques prioritaires.

IMPACTS SUR LES COLLABORATEURS

Santé et sécurité au travail des collaborateurs (blessures, maladies du travail...)

Chaque société de SPHERE est responsable et suit précisément la bonne application des réglementations, l'évolution des accidents ou maladies du travail.

L'irruption de la crise de la Covid-19 au tout début de l'année 2020 a fortement sollicité les capacités de réaction et d'adaptation du groupe qui, en réponse, a mobilisé l'ensemble de ses ressources, compétences et expertises afin de concilier la protec-

tion de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs avec le maintien d'un haut niveau d'activité. Le rôle essentiel joué par le groupe dans le cadre de la coordination et de l'orientation des actions locales a permis d'assurer une cohérence d'ensemble de l'activité des filiales et de renforcer la confiance des membres du personnel dans l'efficacité et la cohérence de ses décisions.

Adéquation des compétences en interne

Le groupe SPHERE conserve à l'esprit de manière permanente le vieillissement progressif de sa po-

pulation, son besoin d'adaptation à l'évolution du modèle d'affaires et à celle des métiers et qualifications qui en résulte.

Attractivité de SPHERE

Le groupe SPHERE s'emploie à concilier la décentralisation inhérente à son modèle de fonctionnement avec son souci de maintenir son attractivité au moyen de pratiques de rémunération fédératrices. Il s'appuie sur une communication externe qui rencontre les aspirations d'une partie de plus en plus large de la population et ce faisant contribue au renforcement de sa réputation et de son attractivité.

IMPACTS DES PRODUITS SUR L'ENVIRONNEMENT

La majorité des produits de SPHERE sont en plastique ou en papier, à usage unique.

Leur principale matière première était historiquement le polyéthylène vierge issu du pétrole donc une matière fossile.

En fin de vie, ils sont normalement mis dans un flux maîtrisé de traitement ou de valorisation des déchets mais s'ils en échappent, ils deviennent des déchets sauvages et restent longtemps dans la nature.

C'est pourquoi le groupe SPHERE a une politique environnementale très volontariste, en particulier :

- en travaillant depuis plus de 25 ans au développement de solutions plus environnementales en privilégiant la matière première possible permettant le moins d'impacts environnementaux sur toute la vie du produit, en particulier en visant à ne plus utiliser de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de polyéthylène recyclé, de polyéthylène d'origine végétale ou de matériau biosourcé et compostable ;

- en suivant sa consommation d'électricité qui est sa principale énergie utilisée ;
- en développant les certifications ISO 14001 (management environnemental) de ses sites de production.

TABLEAU DE SYNTHÈSE RISQUES-PLANS D'ACTION-INDICATEURS

Risque	Plan d'action	Indicateur de suivi	Page
Impacts sur les collaborateurs			
Santé et sécurité au travail	Garantir une connaissance précise des effectifs groupe	Effectif total au 31 décembre et répartition par catégorie socio-professionnelle	10
		Nombre d'heures travaillées en théorie et en pratique	8
	Formations à la sécurité	Nombre d'heures consacrées	8
	Suivi de l'efficacité des investissements et formations à la sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail et accidents de trajets	8
		Taux de gravité des accidents du travail et accidents de trajet	8
	Suivi de l'absentéisme	Taux d'absentéisme (maladies et accidents)	8
	Adéquation des compétences en interne	Actions de formations exploitant les résultats des entretiens professionnels	Nombre de personnes formées à la sécurité
Nombre d'heures de formation à la sécurité			10
Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur			10
Volume d'heures de formation			10
Nombre de personnes formées (hors sécurité)			10
Attractivité de SPHERE	Développer la réputation de SPHERE	Les indicateurs environnementaux, de formation, d'égalité professionnelle...	
	Lutte contre les discriminations	Part des femmes	10
		Nombre de handicapés employés	10
		Budget pour faciliter l'insertion des handicapés	10
Impacts sur l'environnement			
	Renforcer le système de management environnemental	Part des sites certifiés ISO 14001	13
	Contribuer à une économie plus circulaire en travaillant sur ce qui dans l'analyse de cycle de vie des produits a de loin le plus d'impacts : les matières premières		
	Réduire l'emploi de polyéthylène fossile vierge	Évolution de la part du polyéthylène fossile vierge dans la consommation de matières plastiques du groupe	14
	Augmenter l'utilisation de polyéthylène recyclé	Évolution de la part du polyéthylène recyclé dans la consommation de matières plastiques du groupe	14
	Développer l'utilisation de biosourcé	Évolution de la part des matières végétales dans la consommation de matières plastiques du groupe	14
	Développer les produits compostables pour faciliter la valorisation de tous les biodéchets	Évolution de la part des matières compostables dans la consommation de matières plastiques du groupe	14
	limiter l'impact CO ₂ :		
	• Réduction de la consommation électrique tout en tenant compte des installations et mix produits déjà en place	Évolution de la consommation électrique par tonne extrudée	14
	• Achat d'électricité verte lorsque c'est économiquement possible	Évolution de la part d'électricité contractuellement renouvelable	14
• Limiter les émissions de CO ₂ de son activité	Évolution des tonnes de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires	16	

3



INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

À travers les aspects sociaux de ses interventions, le groupe SPHERE est particulièrement attaché à prendre en compte deux préoccupations majeures :

- garantir un environnement de travail sûr et sain à son personnel (partie 1) ;
- se doter des ressources humaines accompagnant au plus près ses besoins et ses perspectives d'évolution (partie 2).

Au-delà de ces préoccupations, SPHERE est attentif à la lutte contre toute forme de discrimination (partie 3).

POLITIQUES, PLANS D'ACTIONS ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX RISQUES SOCIAUX PRIORITAIRES

Impact de l'activité sur la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de SPHERE

Le groupe SPHERE gère des entités dans lesquelles les outils de production et les conditions de travail qui y sont associées présentent des risques mesurés pour la santé et la sécurité au travail comme en attestent les indicateurs relatifs aux accidents du travail et aux accidents de trajet.

Le taux de fréquence pour l'année 2022, avec 36,19 accidents avec arrêt par million d'heures effectivement travaillées se stabilise au niveau de celui de l'année précédente (36,13) après avoir connu une sensible dégradation entre 2021 et 2020 où un taux record de 27,70 avait pu être relevé.

L'embellie constatée sur le taux de gravité en 2021, 1,49 jour perdu pour 1 000 heures travaillées, n'a pas pu être confirmée en 2022 (1,75) qui revient en tendance à hauteur des taux de 2019 (1,78) voire 2020 (1,86).

Ce taux de gravité de 1,75 en 2022, bien qu'à la hausse, continue de bénéficier de la modération du taux de gravité des filiales étrangères : en 2022, le taux de gravité des filiales françaises est de 2,35 quand celui des filiales étrangères est de 1,05, soit un rapport voisin de 1 à 2,2.

Sans surprise, ce sont dans les filiales françaises orientées vers la production que le taux de gravité est le plus élevé, avec une attention particulière pour PTL (5,09) et J&M Plast (4,81). Cependant, une forte nuance doit être opérée pour ces deux sociétés :

- Chez PTL, de 2021 à 2022, le taux de gravité passe de 2,33 à 5,09 dans le cadre d'un taux de fréquence relativement constant, ce qui permet de conclure que la progression est liée à la très forte augmentation de la durée des arrêts de travail.
- Pour J&M Plast, le taux de gravité passe de 3,69 à 4,81 entre 2021 et 2022, alors que le taux de fréquence est multiplié par 2,5 sur la même période, ce qui amène à la conclusion que la société est confrontée à beaucoup plus d'accidents mais d'une moindre gravité.

Dans les filiales hors France, seule la filiale néerlandaise enregistre un taux de gravité élevé, à 3,89 – en progression de l'ordre de 60 % entre 2021 et 2022 – en raison essentiellement de la durée des arrêts pour accident de travail.

Alors qu'en 2021, nous avons assisté à une très forte recrudescence du nombre d'accidents avec arrêts (+33 % vs 2020), cette progression semble donc aujourd'hui stoppée. Ce qui n'est pas le cas du nombre de jours calendaires perdus pour accident

du travail qui augmente de l'ordre de 21 % entre 2021 et 2022.

L'accroissement sensible du nombre de personnes formées à la sécurité (+6,1 % vs 2021 et +16,5 % vs 2020) ne semble donc pas avoir durablement impacté la durée cumulée des arrêts qui est revenue exactement au niveau de 2020, il est vrai avec une activité (nombre d'heures effectivement travaillées) ayant progressé de 5,5 % entre 2022 et 2020.

Les années 2020 et 2021, au cœur de la crise de la Covid-19 avaient démontré les capacités de réaction de l'ensemble du personnel du groupe, sous la direction d'une équipe dirigeante qui, par sa forte implication dans la prévention et la lutte contre la pandémie, avait réussi à développer un climat de confiance, ensuite relayé par l'ensemble des filiales, propice à la poursuite de l'activité du groupe, alors confronté à une forte progression de la demande de nos produits.

Le maintien en 2022 d'une forte activité s'accompagne de la poursuite du développement du travail posté : 901 personnes opèrent en travail posté en 2022 contre 821 un an plus tôt.

Dans le domaine des équipes alternantes, il est question en 2022 de 876 personnes, à comparer à 821 en 2021.

Ce sont les organisations en 3X8 et 5X8 qui bénéficient le plus de cette progression, avec une progression respective de 20 personnes en 3X8 et 73 personnes en 5X8. Sur ce dernier point la contribution de SPHERE Group Spain, avec la mise en service de la nouvelle usine de Pedrola, est majeure avec la mise en œuvre de 49 nouveaux postes en 5X8. En 2022, sur l'ensemble du groupe, les postes opérant en 5X8 (437 au total) représentent 49,9 % de l'ensemble des postes en équipes alternantes, partant de 44,3 % en 2020, puis 45,7 % en 2021.

Si les réponses apportées par le groupe SPHERE en matière de lutte contre la Covid-19 ont largement contribué à l'instauration d'un climat de confiance auprès des collaborateurs du groupe, l'attention particulière portée à la formation à la sécurité y joue également un rôle important, tant par des actions de formation initiale (secourisme, gestes et postures, incendie et évacuation...) que par des actions régulières de recyclage (selon définition officielle). La prise en compte de la pénibilité des tâches amène un certain nombre de filiales à lancer des projets d'investissements visant à la prévention des maladies professionnelles et au maintien en activité de production. Nous avons relevé en 2021 des pratiques d'aides à la manutention ou d'allègement de tâches qui se sont poursuivies en 2022, avec par exemple :

- La création de nouvelles zones de stockage, sécurisation des zones de circulation et lutte contre le bruit chez Jet'Sac.
- La mise en service d'un palettiseur chez PTL.
- La poursuite des mises en service de tables et caisses élévatrices, notamment adaptables à la taille des opérateurs, chez J&M Plast.

- La mise en service de l'usine de Pedrola en Espagne, instaurant de nouveaux standards en matière de conditions de travail et qualité de vie au travail.

Le nombre d'heures de formation à la sécurité, après avoir enregistré un recul notable entre 2021 et 2020 (respectivement 6 307 heures et 7 400 heures), baisse dans une moindre mesure : 6 166 heures 2022 vs 2021 (soit environ - 2,2 %).

Comme relevé précédemment, le nombre de personnes formées à la sécurité a à nouveau progressé de l'ordre de 6,1 % entre 2021 et 2022 sans que cette progression ne s'accompagne d'une augmentation des budgets de formation dédiés à la sécurité (en chute d'environ 48 K€ d'une année sur l'autre, ramenant la dépense à un niveau proche de celle de 2020). L'explication majeure de ces deux tendances contradictoires réside dans le fort développement des micromodules de formation, peu coûteux en dépenses de formation, mais couvrant un large échantillon de la population.

Enfin conséquence indirecte de la crise pandémique, certaines filiales du groupe ont développé en 2022 des pratiques de télétravail, d'abord sous forme d'essai, puis de manière plus organisée dans la mesure où leur activité pouvait s'y prêter. Bien que difficilement mesurable, une pratique raisonnée du télétravail semble contribuer à la santé et à une certaine qualité de vie au travail.

Suivi des indicateurs d'absentéisme

Les indicateurs d'absentéisme font l'objet d'un suivi constant de la part des sociétés du groupe SPHERE. Multifactoriels par nature, ils sont régulièrement croisés avec les données relatives aux accidents de travail, maladies professionnelles, modes d'organisation du travail, mais également à l'évolution de l'âge moyen des collaborateurs.

La baisse significative de l'absentéisme global avait été un élément important de la performance sociale du groupe en 2021, en positionnant le taux atteint (6,12 %) à un niveau inférieur à celui atteint en 2020, soit 7,07 % et même à celui de 2019, c'est-à-dire avant l'enclenchement de la pandémie issue de la Covid-19 (6,66 %).

2022, avec un taux global d'absentéisme de 6,74 % (absences maladie de courtes et longues durées et arrêts pour accident du travail ou de trajet) ne confirme pas totalement cette amélioration, en revenant quasiment aux chiffres de 2019.

Dans le détail, la raison de cette dégradation d'une année sur l'autre est imputable aux filiales françaises (taux global d'absentéisme de 8,20 % en 2022 contre 6,98 % un an plus tôt) avec notamment 2 filiales particulièrement impactantes sur cette évolution : PTL à 11,53 % et Schweitzer à 10,26 %.

Les filiales hors-France, avec un taux global à 4,96 %, bénéficient plus particulièrement des performances de SPHERE Spain (3,76 %) et d'Alfaplas/Sarpak (3,34 %).

Recherche continue d'adaptation des ressources humaines de SPHERE aux besoins induits par son modèle d'affaires

Les ambitions affichées par SPHERE de croissance tant organique qu'externe de ses activités et les marchés sur lesquels le groupe opère nécessitent de disposer des ressources humaines adaptées à la continuité et au développement des besoins industriels et commerciaux induits par son modèle d'affaires.

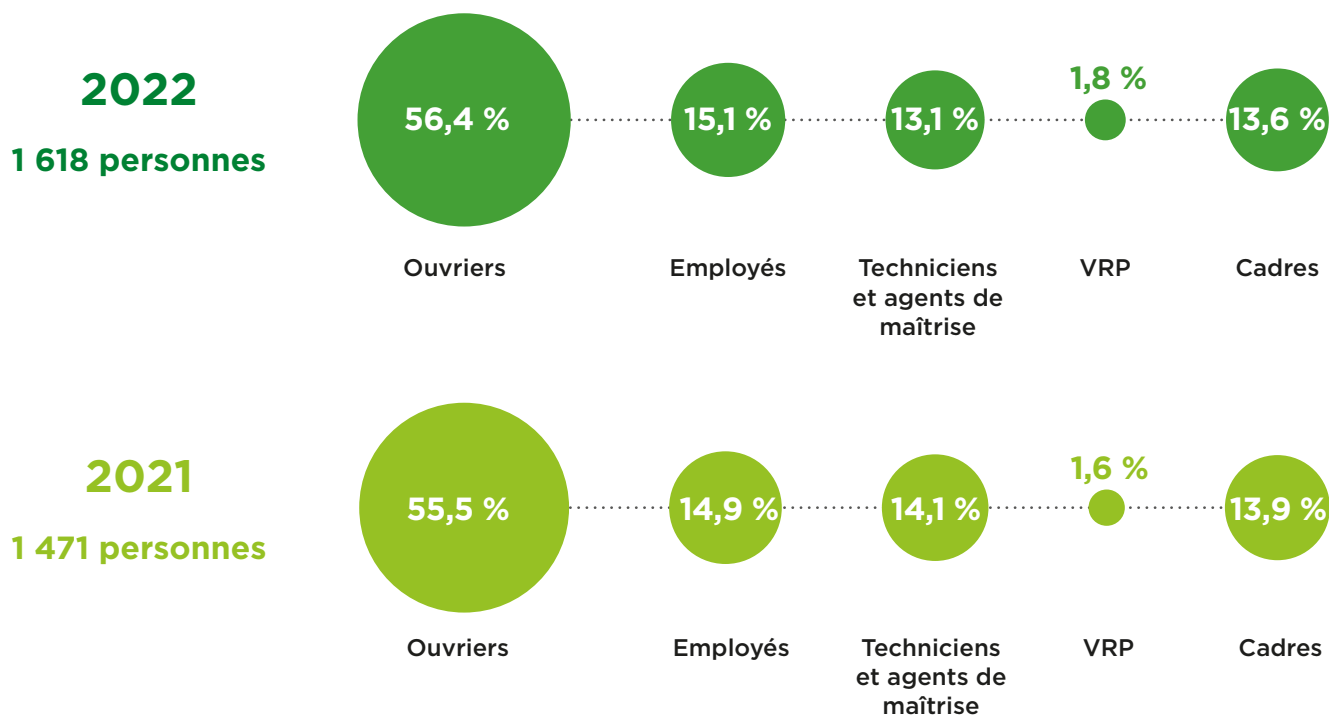
De manière concrète, cela passe par la montée en qualification du personnel, l'anticipation de l'évolution de la pyramide des âges et le renforcement de son attractivité.

En complément de ces actions, SPHERE complète son besoin de qualifications nécessaires au renouvellement et au développement de ses compétences en développant des approches assimilables à des pré-recrutements : apprentissage - en développement constant dans le groupe - et stages écoles, voire, encore plus en amont, en orientant de manière ciblée les budgets de taxe d'apprentissage versés aux lycées, universités et écoles d'enseignement supérieur. Ces approches prennent une importance qui est accrue par les fortes tensions enregistrées sur le marché du travail lors du 2e semestre 2021 et qui se sont amplifiées tout au long de l'année 2022, impactant au passage la mise en œuvre de certains projets de développement.

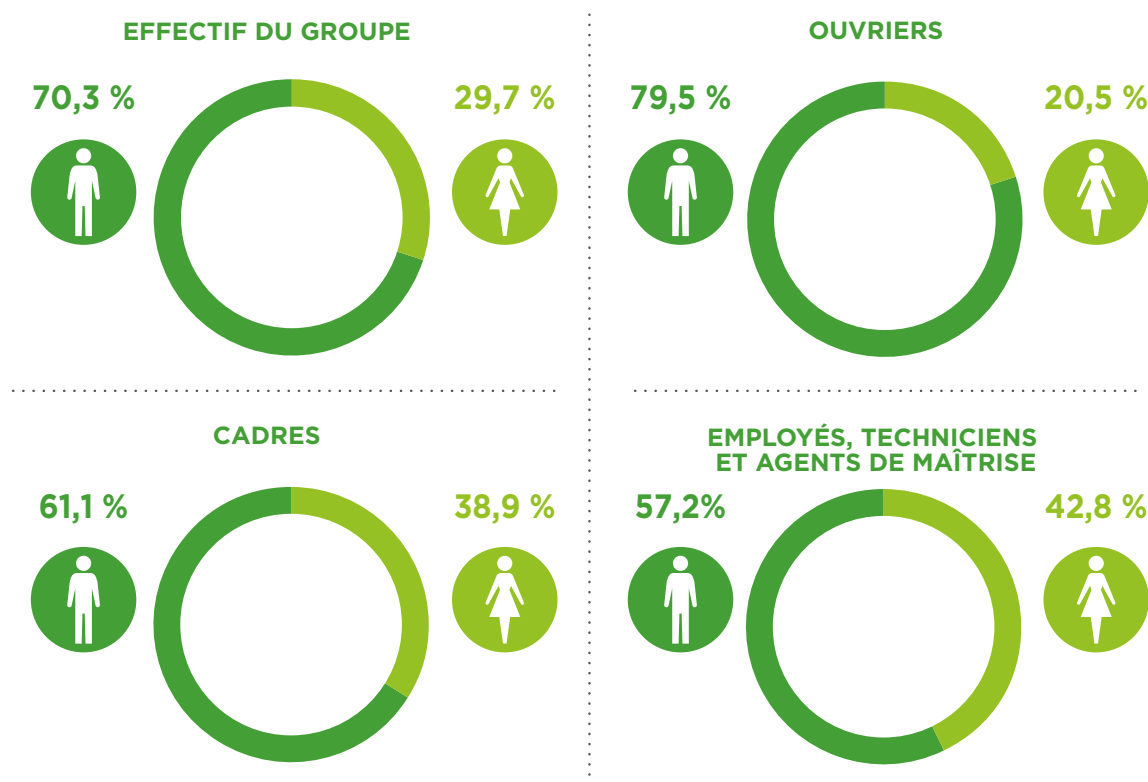
Au 31 décembre 2022, le groupe SPHERE emploie sur le périmètre considéré 1 618 personnes (1 577 en moyenne sur l'année 2022) dont plus de la moitié est composée de personnel ouvrier (56,4 % du total). 921 personnes sont employées en France et 697 en dehors des frontières, soit une répartition 56,9 %/43,1 %, traduisant la poursuite d'une tendance progressive à un rééquilibrage des effectifs entre la France et les autres pays constitutifs du groupe, notamment avec le développement de l'Espagne et la prise en compte de Sarpak dans le périmètre de la DPEF 2022.

Un an plus tôt, au 31 décembre 2021, l'effectif total du groupe était de 1 471 personnes, dont 892 en France et 579 à l'étranger, et l'effectif moyen de 2021 était de 1 481 personnes.

Ventilation des effectifs par catégorie au 31/12/2022



Répartition des femmes dans l'effectif du groupe



Autre réponse au besoin d'accroissement des compétences au sein de SPHERE, l'ensemble des actions de formation représente un volume d'heures de 14 226 heures, en progression de l'ordre de 4,6 % par rapport à 2021 et 11,5 % par rapport 2020, pour un coût total voisin de 419 K€, en hausse de l'ordre de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Le nombre global d'heures de formation progresse ainsi plus rapidement que celui des dépenses de formation illustrant la part croissante des micromodules de formation peu consommateurs de budgets.

Après la forte hausse des dépenses de formation entre 2020 et 2021 (+41 % en valeur) qui s'expliquait par un simple retour au niveau des dépenses des années

pré-Covid, 2022 marque donc une stabilisation du niveau des dépenses.

En dehors des heures consacrées à la sécurité, le nombre de personnes formées poursuit sa progression, passant de 523 personnes en 2020 à 646 en 2021, pour atteindre 932 personnes en 2022, soit, par rapport à une année de référence 2020, une hausse de 23,5 % en 2021 et 78,2 % en 2022.

Les formations hors sécurité, dans l'effort global de formation du groupe SPHERE, représentent dorénavant près des 4/5e des coûts, partant d'un peu plus de 60 % les deux années précédentes. Cette tendance s'explique par la combinaison de différents facteurs : prise en compte du vieillissement de la population et

besoin de préparer le renouvellement des effectifs, notamment par le maintien et le développement des expertises métiers (par exemple, J&M Plast et Schweitzer pour l'extrusion), volonté de développer les pratiques managériales (par ex. SPHERE France et Biotec), accompagner un changement de site (SPHERE Spain)...

Bien évidemment, comme relevé page 8, paragraphe « Impact de l'activité sur la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de SPHERE », la formation à la sécurité demeure une priorité essentielle de l'action du groupe en raison du poids de ses activités industrielles.

Ramené à l'effectif moyen de chaque année, le nombre d'heures moyen de formation est de 9,02 heures par personne en 2022 pour 9,18 heures par personne en 2021 et 8,64 heures en 2020.

Enfin, le groupe développe une démarche dynamique de renforcement de son attractivité au travers de sa politique de rémunération et de couverture sociale et n'hésite pas le cas échéant à avoir recours aux dispositifs incitatifs légaux susceptibles de bénéficier à une large partie de ses salariés. Ainsi, le groupe SPHERE avait saisi la faculté offerte par les ordonnances publiées dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire de 2020 pour attribuer dans la quasi-totalité des filiales françaises des primes venant encourager le travail pendant la première vague de confinement (primes dites Macron II). En 2022, suite au renouvellement du dispositif, dans sa version « Macron III », des primes ont été à nouveau attribuées aux rémunérations les moins élevées des filiales françaises.

Sur un autre plan, le groupe SPHERE avait parachevé courant 2020 le regroupement chez un même assureur de l'ensemble de ses filiales en France, en matière de couverture Santé et Prévoyance. Ceci a produit ses premiers effets dès 2021 en permettant de limiter les hausses de tarif grâce au renforcement de la puissance de négociation résultant de ce regroupement. Ce regroupement a continué à produire ses effets en 2022, même si les tensions inflationnistes et la sensible revalorisation des bases de calcul des cotisations ont nécessité quelques adaptations de tarif.

Au total, la masse salariale du groupe était de 101,6 M€ au 31 décembre 2022 et se complète de coûts de travail intérimaire à hauteur de 12,1 M€, soit une masse d'ensemble hors intéressement et participation de 113,7 M€, en progression de 7,8 M€ (+7,4 %) par rapport à l'année précédente.

Ceci s'explique essentiellement par l'évolution de l'effectif moyen qui passe de 1 481 personnes en 2021 à 1 577 en 2022 (+6,5 %) combinée aux tout premiers effets de l'inflation sur les augmentations générales.

Lutte contre les discriminations, promotion des diversités et mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap

La mise en place en 2011 de la charte d'éthique et de comportement de SPHERE concrétise l'engagement du groupe en matière de lutte contre les discriminations, la promotion des diversités et l'insertion des travailleurs handicapés.

Les femmes participent activement au management du groupe, comme indiqué précédemment : 38,9 % de cadres féminins à comparer à 29,7 % de femmes dans la population totale. D'année en année, ces taux sont très constants.

Le groupe emploie l'équivalent temps plein de 45 travailleurs handicapés et dépense environ 30 K€ afin de faciliter leur insertion au quotidien.

POLITIQUES, PLANS D'ACTIONS ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX PRIORITAIRES

L'analyse de cycle de vie détaillée réalisée par PricewaterhouseCoopers-Ecobilan pour le groupe SPHERE a montré que sur la totalité du cycle de vie d'un sac-poubelle (de la production de sa matière première jusqu'à la fin de vie du sac) les étapes qui ont le plus d'impact environnemental sont :

- la production de la matière première qui contribue pour environ 60 à 80 % des impacts ;

- la fin de vie du sac qui contribue pour environ 10 à 30 % des impacts.

SPHERE y a travaillé depuis plus de 25 ans en appliquant les principes suivants d'éco-conception :

- réduire la quantité de matière utilisée pour une même fonction d'usage (en particulier en réduisant les épaisseurs) ;

- choisir la matière possible permettant le moins d'impacts environnementaux sur toute la vie du produit, en particulier en visant à ne plus utiliser de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de :
 - polyéthylène recyclé,
 - polyéthylène d'origine végétal,
 - matériau biosourcé et compostable.

Une politique volontariste qui s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire

Le groupe SPHERE suit depuis de nombreuses années une démarche volontariste d'économie pour la consommation de matières non renouvelables qui porte sur la réduction de l'épaisseur des sacs, sur l'utilisation de matières recyclées et sur la promotion de matières d'origine biosourcée et/ou compostables pour fabriquer notamment des sacs.

Ceci s'est traduit, dès 1983, par la réduction de 30 % de l'épaisseur des sacs en utilisant de nouvelles générations de polyéthylène. Le groupe est également à l'origine de la certification NF Environnement en France et participe à la révision de cette marque qui assure la prise en compte de facteurs influents tout au long du cycle de vie des sacs à déchets.

Le groupe a mis en place des investissements conséquents pour le recyclage, soit des plastiques usagés issus de sa propre production, soit de ceux provenant de l'extérieur. Ces efforts et investissements se poursuivent encore pour accroître l'utilisation de produits recyclés dans les mélanges de matières extrudées et ainsi réduire la consommation de matières vierges. Depuis plus de cinq ans, le tonnage extrudé de matières fossiles vierges est inférieur chaque année à celui de matières recyclées.

La politique de préservation de l'environnement menée par le groupe s'appuie sur des solutions innovantes. En effet, le groupe concentre ses efforts de recherche dans le développement de matériaux biosourcés et com-

postables issus de matières végétales renouvelables. En 2022, le groupe a poursuivi la forte croissance de sa production de ces matériaux, notamment avec les sacs fruits et légumes biosourcés, compostables à domicile, conformes aux exigences de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui peuvent être utilisés pour collecter les déchets alimentaires et déchets verts en vue d'un recyclage organique industriel ou domestique.

Dans le cadre des principes français et européens de l'économie circulaire, le groupe continue à intégrer la problématique de fin de vie des produits qu'il fabrique afin de ne pas perturber les filières de recyclage et de compostage industriel ou domestique.

SPHERE suit sa consommation d'électricité, qui est sa principale énergie utilisée, pour la réduire.

De plus, depuis cette année, SPHERE suit les impacts en gaz à effet de serre de l'ensemble des énergies utilisées dans sa valeur ajoutée (scope 1 et 2) avec un nouvel indicateur décrit dans « Gestion des ressources : déchets, matières premières, énergie et sols ». Une stratégie carbone basée sur le premier bilan carbone (scopes 1, 2 et 3) pour l'ensemble du périmètre du groupe a été initiée courant 2022. L'objectif est l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 pour le groupe.

L'année 2022 marque également une accélération de l'ambition du groupe SPHERE en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) avec le lancement de deux chantiers majeurs :

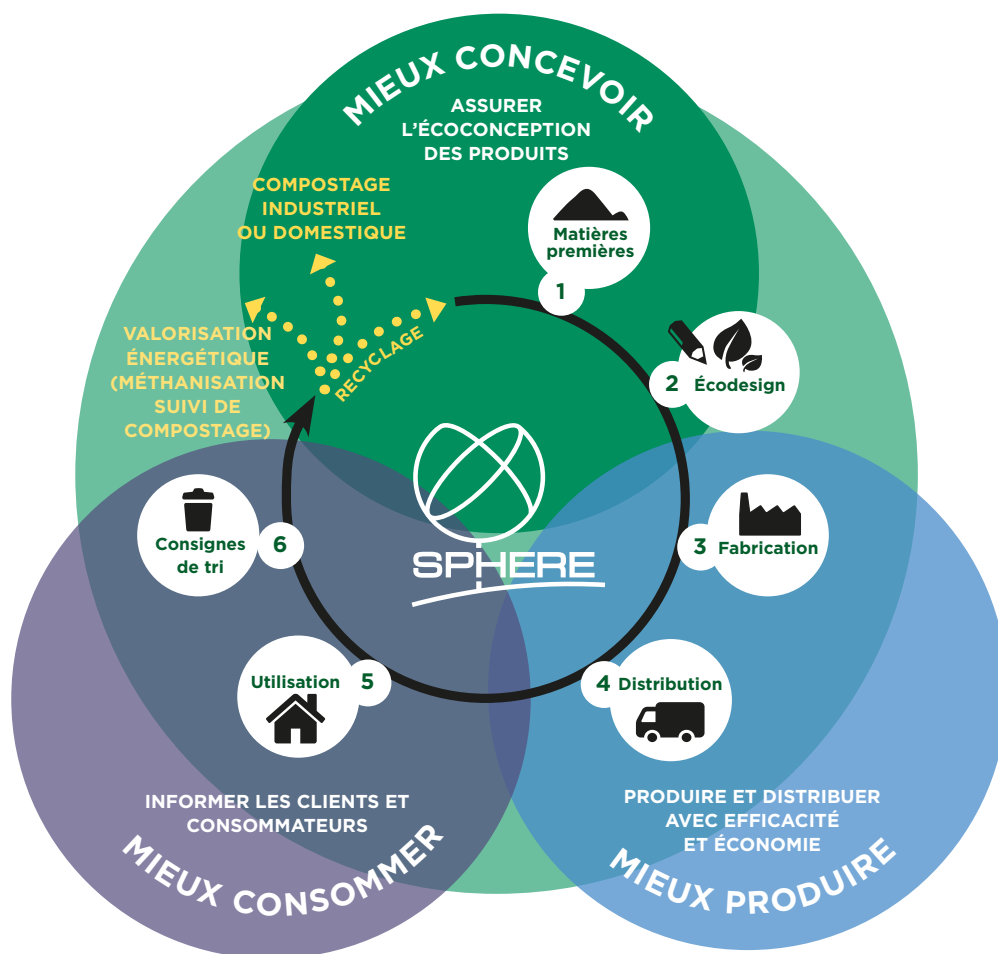
- définition de la raison d'être du groupe ;
- élaboration d'une stratégie RSE pour le groupe.

Démarches d'évaluation ou de certification dans le cadre de la politique environnementale

La démarche environnementale vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à l'évaluer et à le réduire. Ainsi, le groupe SPHERE s'est engagé dans deux approches du management environnemental :

- **l'approche site** : outil de gestion interne au site, fondé sur l'amélioration continue. Au 31 décembre 2022, sept des quinze sites de production du groupe (soit 47 %) sont certifiés ISO 14001 (et sont également certifiés ISO 9001). Pour rappel, ce pourcentage était seulement de 28,5 % au 31 décembre 2019 et de 56 % au 31 décembre 2021. La baisse observée s'explique par la perte technique de la certification par un site de production. Elle devrait être obtenue de nouveau en 2023 suite à une mise à jour de procédure. La volonté de certification devrait être poursuivie sur les autres sites. Le pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001 est un des indicateurs suivis par SPHERE ;
- **l'approche produit** : en intégrant systématiquement les aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits, avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie.

Cercle vertueux de l'économie circulaire



Gestion des ressources : déchets, matières premières, énergie et sols

Gestion des déchets réutilisables en interne

La quasi-totalité des déchets plastiques sont recyclés et réintégrés dans la production.

La majorité des sites de production sont équipés d'une unité de recyclage et participent également à la valorisation de déchets plastiques externes qui seront, eux aussi, intégrés dans les matières destinées à produire des sacs à déchets.

Une fois vidés de leur contenu, les sacs vendus par SPHERE pour la collecte sélective sont récupérés pour être recyclés et valorisés.

Le groupe utilise également des quantités importantes de granulés de plastique recyclé achetés en dehors du groupe.

Globalement, le plastique recyclé (d'origine interne ou externe) représente plus de la moitié de la consommation de matière plastique consommée en production par le groupe. Environ 75 % de ce plastique recyclé consommé est d'origine externe.

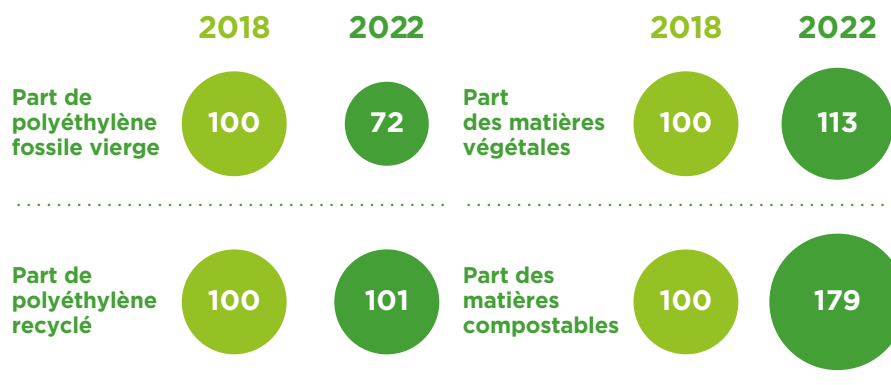
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Comme déjà indiqué, ce sont les matières premières qui ont le plus d'impacts environnementaux lors du cycle de vie complet des principaux produits distribués par SPHERE (les sacs plastique).

SPHERE a donc décidé de suivre précisément l'évolution du mix des matières premières utilisées dans ses productions de plastique biosourcé et compostable et de produits plastiques, en distinguant particulièrement :

- polyéthylène vierge et polyéthylène recyclé ;
- origine fossile et origine végétale ;
- matière compostable et matière non compostable.

Sur un total 100 % des matières végétales et fossiles utilisées, le pourcentage 2018 servant de base de référence (= 100), la tendance évolue ainsi :



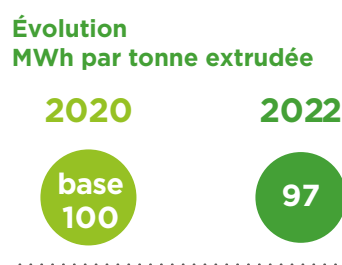
Par exemple, la part des matières compostables a augmenté en 2022 de 79 % par rapport à leur part en 2018 (voir les notes méthodologiques pour détails sur la méthode de calcul et la raison de 2018 comme année de référence). Cette forte augmentation (+79 %) correspond à la volonté du groupe de contribuer à toute la chaîne de valorisation des biodéchets, qu'ils soient les déchets alimentaires de cuisine ou les déchets verts de jardin.

De même, la forte baisse (-27,5 %) de la part de polyéthylène fossile vierge correspond à l'objectif du groupe de se passer, à terme, de cette matière première.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

SPHERE a pour objectif de diminuer sa consommation d'électricité par tonne fabriquée et de contribuer par ses achats au développement de l'électricité d'origine renouvelable.

La consommation électrique par tonne extrudée a baissé de 3 % entre 2022 après avoir augmenté de 1 % entre 2021 et 2020 :



Elle a été calculée en divisant les MWh consommés en production par toutes les usines faisant de l'extrusion, par le nombre total de tonnes extrudées par ces mêmes usines.

La part de l'électricité d'origine renouvelable par engagement contractuel spécifique avec le fournisseur a baissé de 16 % entre 2020 et 2022. Ceci s'explique par les difficultés engendrées par la crise électrique qui a impacté certains producteurs et forcée ainsi une filiale à faire évoluer son approvisionnement électrique. À noter que sur le front électrique, la situation a été compliquée pour plusieurs filiales situées hors de France sur l'année 2022.

Évolution de la part de l'électricité contractuellement renouvelable*



Utilisation des sols

Les matières plastiques d'origine végétale, vierges et recyclées, représentent environ 20 % des matières plastiques utilisées par SPHERE. De plus, la capacité de production mondiale de tous les plastiques d'origine végétale mobilise moins de 0,02 % de la surface agricole mondiale, comme indiqué par l'association European Bioplastics.

SPHERE est néanmoins vigilant sur la bonne gestion durable des ressources végétales et abordera ce point plus en détail et de façon responsable dans ce rapport lorsque le poids de ces matières sera plus important.

* Voir les notes méthodologiques pour détails sur la méthode de calcul.

Changement climatique

Le changement climatique causé par l'émission de gaz à effet de serre est un problème fondamental contre lequel SPHERE lutte depuis plusieurs dizaines d'années.

Malgré les différentes analyses de cycle de vie déjà disponibles, SPHERE ne dispose pas à ce jour d'indicateur simple, représentatif et fiable pour suivre son impact CO₂, total (y compris de ses matières premières), dans ses usines et par unité d'usage (par exemple sac produit). Le groupe y travaille, mais les incertitudes sur les impacts CO₂ de chacun des constituants utilisés empêchent d'avoir un indicateur fiable.

Néanmoins, depuis la DPEF 2019, un indicateur d'électricité renouvelable a été mis en place car l'électricité représente l'essentiel de l'énergie utilisée dans les usines de SPHERE.

À partir de la DPEF 2020, SPHERE a mis en place un suivi de ses émissions de CO₂ liées à ses deux principales sources d'énergies consommées : l'électricité et le gaz. En 2021, a été rajoutée la consommation totale de carburant des véhicules du groupe (possédés, loués longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés). L'indicateur retenu est toujours : tonnes de CO₂ émises par million d'euros de chiffre d'affaires.

Évolution des tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires*



Cette baisse spectaculaire de l'indice est liée à une hausse du chiffre d'affaires ainsi qu'à une baisse importante de la consommation de gaz observée sur plusieurs filiales (SPHERE NL, Comset principalement).

AUTRES INFORMATIONS SOCIÉTALES

La volonté de SPHERE est de respecter l'environnement législatif et réglementaire encadrant son activité tout en promouvant ses valeurs.

Éthique, valeurs et conformité légale et réglementaire

Le groupe SPHERE entend se conformer strictement aux obligations légales et réglementaires tant dans la forme que l'esprit.

À ce titre, dès 2011 a été mise en place au sein du groupe une Charte d'éthique, systématiquement communiquée auprès des collaborateurs du groupe et renforcée dans son application par son intégration dans les règlements intérieurs des filiales. Au non-respect de la Charte d'éthique est attachée une possibilité de saisine d'un référent groupe.

Mise en ligne sur le site internet de SPHERE, la Charte d'éthique est souvent perçue par les candidats au recrutement comme un élément important de l'attractivité du groupe, au même titre que son engagement en faveur du développement durable. Une nouvelle édition de la Charte d'éthique, aboutissement d'un processus de révision, a été publiée en 2016 et a fait également l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des filiales du groupe.

Depuis 2017, un dispositif visant à prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, en application de la loi Sapin II, a été adopté par le Conseil d'administration. Ce dispositif a conduit à identifier l'ensemble des risques de corruption et de trafic d'influence liés à la conduite des affaires, à en caractériser les contours, à définir les processus de prévention de leur survenance et à mettre en place un dispositif d'alerte reposant sur un réseau de référents locaux.

Des actions ont eu lieu également auprès de nos fournisseurs ou clients pour leur faire partager et connaître notre dispositif anti-corruption, par l'envoi d'une lettre et des principaux documents de ce dispositif.

Ce dispositif s'appuie sur une organisation groupe et un réseau d'alerte dont les principaux acteurs sont un Référent groupe et des Référents par société, destinés à recueillir les alertes et à les traiter. Des actions de formation sont entreprises afin de sensibiliser au sein de chaque filiale du groupe un nombre de plus en plus important de collaborateurs.

Chaque année un bilan de l'année écoulée est proposé au Conseil d'administration ainsi que le plan d'action de l'année suivante.

* Voir les notes méthodologiques pour détails sur la méthode de calcul.

La mise en place de cette procédure a permis de confirmer que le risque « éthique » n'est pas un des risques principaux pour SPHERE. Dans la suite du travail initié en 2021, un travail de diagnostic et d'actualisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et du dispositif anticorruption dans son ensemble sont en cours. Ce sujet fera partie intégrante de la stratégie RSE en cours de finalisation.

Actions pour répondre aux besoins fondamentaux de la société

À la suite des incendies ravageurs de l'été 2022, en France ainsi qu'en Europe du Sud, SPHERE s'est rapproché, en partenariat avec INTERMAS, un client du groupe et fabricant d'articles de jardinerie, de l'Office national des forêts (ONF) français afin de proposer de travailler au développement de manchons de protection des jeunes arbres. Alors que la reforestation forestière portera sur des milliards d'arbres, qu'elle est un passage obligé pour atteindre la neutralité carbone, il apparaît dès lors important de proposer un produit résistant mais compostable, afin d'éviter le maintien de la pratique actuelle qui consiste à abandonner les manchons plastiques en forêt une fois l'arbre poussé, générant ainsi une pollution importante des nouveaux massifs.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le groupe SPHERE ne travaille pas de produits alimentaires et donc ne génère pas de déchets alimentaires.

De plus, le groupe SPHERE a développé une expertise dans le secteur des produits pour contact alimentaire. Sa filiale SPHERE France, équipée en salle grise, fournit via la grande distribution toute l'Europe en produits tels que : films alimentaires, barquettes et rouleaux d'aluminium et papier cuisson. Tous ces produits permettent aux consommateurs de protéger, conserver et congeler les aliments et pour certains d'apporter une aide culinaire.

Les marques nationales du groupe, Alfapac, Frio, Vita et Propsac, véritables laboratoires d'idées, développent des produits innovants et éco-responsables qui intègrent l'optimisation de la durée de vie des aliments et la réduction du gaspillage alimentaire.

La mise en place d'une politique de communication (presse et digitale) auprès du grand public priorise la pédagogie au bon usage des produits sous la forme de publi-communiés, de partenariat avec la presse féminine et culinaire et la diffusion de vidéos (recettes et astuces de chef). Une opération similaire a été finalisée en 2022 pour déploiement 2023 sur la question du tri des déchets par les ménages.

Actions de partenariat ou de mécénat

S'engager dans le mécénat est l'occasion pour une entreprise d'exprimer son identité, ses valeurs et d'illustrer sa responsabilité sociale et culturelle.

Depuis sa création, le groupe SPHERE a soutenu différentes actions caritatives (telles que des respirateurs artificiels pour l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul) et des actions humanitaires.

En 2004, le groupe crée la Fondation d'Entreprise SPHERE qui s'engage dans deux domaines : l'art musical et l'humanitaire.

Par le passé, elle a financé un projet d'école dans un township en Afrique du Sud, près du Cap, pour les enfants orphelins. Elle a aussi soutenu la Fondation de Dominique Lapierre à Calcutta, qui vient en aide aux enfants lépreux et les scolarise.

En 2017, elle soutient l'association Global Heart Watch dans la lutte contre l'arrêt cardiaque.

Concernant l'art musical, la Fondation SPHERE a souhaité soutenir et faire revivre des œuvres oubliées, qui sont produites notamment en Martinique.

Par exemple, en 2012, elle a été à l'origine de la renaissance des quatuors et sonates du Chevalier de Saint-George ou encore de Treemonisha, le premier opéra noir de Scott Joplin qui n'avait été joué qu'une fois depuis sa création. En 2015, elle a donné en Martinique L'Amant anonyme, le seul opéra du Chevalier de Saint-George qui nous soit parvenu complet. En 2019, la Fondation SPHERE a rendu hommage à l'ensemble de la carrière internationale de la soprano Christiane Eda-Pierre en Martinique.

La programmation artistique de la Fondation d'Entreprise SPHERE un temps arrêté pour cause de la crise Covid, a repris en 2022. Ainsi, la Fondation a proposé plusieurs événements en Martinique : une exposition parrainée sur les grands compositeurs et grandes voix classiques des Caraïbes. Elle a ainsi organisé un grand concert à la Cathédrale Saint-Louis de Fort-de-France, « De la rue Case-Nègres aux palais princiers » en hommage à Marian Anderson, plus grande contre-alto du XXe siècle et première afro-américaine à se produire au Metropolitan Opera.

La Fondation a également soutenu la 21e édition du festival musical de la Turbie organisé par Ars Viva. Enfin la Fondation a également soutenu l'Institut Louis Germain dans son projet de développement des internats d'excellence en Île-de-France.

En soutenant par des subventions et une implication forte et durable des projets d'aide à la mise en œuvre par des associations et des organisations non gouvernementales, la Fondation d'Entreprise SPHERE assure la pérennité de ces actions.

En dehors de la Fondation, SPHERE soutient également des projets liés à l'accès à l'université des enfants peu favorisés : c'est ainsi que plusieurs années, un soutien est apporté à l'Institut Catholique Européen des Amériques pour des étudiants martiniquais.

Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Nos fournisseurs stratégiques répondent aux exigences des référentiels type BRC/BSCI et sont audités par des organismes tiers. Les autres fournisseurs respectent leurs réglementations nationales, ils sont visités et/ou audités régulièrement, afin de s'assurer du respect de nos demandes. Notre procédure de contrôle qualité a été adaptée depuis 2020 aux nouveaux matériaux des produits finis achetés par le groupe.

Loyauté des pratiques : mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe s'efforce dès la conception de ses produits d'appliquer un affichage clair sur le produit et son emballage qui mentionne la bonne utilisation du produit, ses restrictions, sa composition et ses avantages environnementaux.

Informations relatives aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Certaines sociétés du groupe disposant d'un Comité Social et Économique incitent les membres de ces instances à allouer dans le cadre de leurs budgets annuels en matière d'activités sociales et culturelles une participation plafonnée aux dépenses engagées par leurs salariés soit pour exercer directement leur activité sportive, soit pour bénéficier d'abonnements à des clubs sportifs ou des salles de sport. Ainsi, pour SPHERE France, ces dépenses représentent en 2022 un montant proche de 21 500 €.

Afin d'encourager l'utilisation de moyens alternatifs à la voiture, les sociétés basées au siège social de Paris ont mis en place dans le parking souterrain de l'immeuble des emplacements dédiés au stationnement des bicyclettes.



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Périmètre

Pour cette DPEF, le périmètre pris en compte couvre toutes les sociétés sur lesquelles le groupe SPHERE a eu un contrôle exclusif sur les douze mois de l'année 2022.

La période considérée est l'année civile 2022, comme pour les données financières.

Analyse des risques

L'analyse initiale des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été menée pour 2018 et 2019 essentiellement par les directions ressources humaines et développement durable, avec la direction générale, ainsi que certains responsables de filiales. Pour la DPEF 2020, une Directrice de site de production, une Directrice de service central et un Directeur RH d'une filiale ont contribué à la revue réalisée de toute l'analyse des risques.

Pour cette DPEF 2022, l'analyse initiale des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été réalisée par le Directeur développement durable.

Une liste très large des risques potentiels a été établie. Puis chaque risque a été pondéré selon sa dangerosité, sa probabilité de réalisation et la part de l'activité de SPHERE potentiellement impactée. Une note globale a ainsi été calculée. Seuls les principaux risques, recevant les notes les plus élevées, ont été détaillés dans ce rapport. Les indicateurs de suivis pertinents ont été choisis pour suivre l'évolution de ces risques. La revue détaillée des risques menée pour cette DPEF 2022 n'a pas conduit à modifier la liste des risques principaux justifiant un suivi dans la DPEF.

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux retenus dans la partie sociale du document sont construits de la façon suivante :

- Effectifs : la population du personnel en alternance est prise en compte, tant pour les contrats de professionnalisation que les contrats d'apprentissage. Les stagiaires et les intérimaires ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Par ailleurs, il est précisé que dans une société italienne, les contrats de type précaire via un prestataire extérieur sont traités dans cette DPEF comme des contrats intérimaires, selon la pratique historique du site.
- Nombre total théorique d'heures travaillées : pour chaque filiale, cet indicateur se calcule comme la somme des horaires annuels théoriques individuels auxquels s'additionnent les heures supplémentaires et les heures complémentaires, ainsi que les absences de toute nature et les congés (payés, d'ancienneté, de fractionnement, repos compensateurs, événements familiaux, sans solde).
- Nombre total d'heures réellement travaillées : cet indicateur se calcule à partir du nombre théorique d'heures travaillées dont il est déduit la totalité des congés, quelle qu'en soit la nature (congés payés, congés d'ancienneté, de fractionnement, sans solde, repos compensateurs...), ainsi que tous types d'absences, payées ou non.

- Taux de fréquence : il se calcule en multipliant par un million le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt survenu dans l'année, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- Taux de gravité : il se calcule en multipliant par mille le nombre de jours calendaires perdus pour accidents de travail et de trajet, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- Taux d'absentéisme : il se calcule en divisant le nombre d'heures perdues pour maladies et accidents de travail ou de trajet par le nombre total théorique d'heures travaillées.
- Masse salariale : elle se définit comme l'addition des rémunérations brutes globales et des charges patronales qui leurs sont associées.
- Heures de formation : elles portent sur l'ensemble des actions de formation mises en place dans les sociétés du groupe, y compris les actions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail. Les actions relatives aux contrats en alternance - apprentissage et professionnalisation - en sont exclues. Les formations par e-learning et les formations d'une durée inférieure à deux heures sont désormais prises en compte.
- Coûts de formation : ils comprennent les coûts pédagogiques et les frais de déplacement engagés à cette occasion, à l'exclusion des salaires des stagiaires.

Pour rappel, sauf précision contraire explicite, les effectifs sont calculés sur la base des personnes présentes au 31 décembre 2022.

Indicateurs environnementaux

Les principaux indicateurs environnementaux portent sur l'utilisation des principales matières utilisées par le groupe, à savoir les différentes matières plastiques premières suivantes : le polyéthylène fossile vierge, le polyéthylène recyclé (issu de la regranulation en interne des chutes de production du groupe, ou bien acheté en externe sous forme de granulés), les matières végétales, les matières compostables.

Pour chacune de ces matières, l'indicateur se base sur les ratios calculés de la façon suivante, pour chaque année séparément :

- total des tonnes de cette matière effectivement consommées en extrusion dans chacune des usines de fabrication du groupe en 2018 et en 2022 pour la production de produits plastiques (sacs ou granulés vendus hors groupe) ;
- divisé par le tonnage total des matières plastiques végétales et fossiles consommées sur le même périmètre sur la même période.

L'indicateur est ensuite calculé par : ratio 2022/ratio 2018.

Par exemple, si une matière représente 33 % du total en 2022 alors qu'elle ne faisait que 30 % en 2018, son indicateur passera de 100 en 2018 à 110 en 2022, montrant sa croissance relative. Les années 2022 et 2018 ont été choisies pour montrer clairement l'impact des rachats de sociétés dans la stratégie environnementale du groupe.

Cette approche par des ratios a été choisie afin de préserver la confidentialité des formulations qui est un élément important de compétitivité dans l'industrie de la plasturgie.

L'indicateur de la part de l'électricité achetée qui est contractuellement renouvelable ne comptabilise comme électricité renouvelable que la part d'électricité que le fournisseur garantit contractuellement comme étant renouvelable, à l'exclusion de la part d'électricité qui se trouve être renouvelable alors que le contrat ne fixe aucune contrainte au fournisseur d'électricité.

L'indicateur des émissions de CO₂ liées à l'activité de SPHERE prend en compte les émissions de CO₂ des trois principales énergies consommées par toutes les sociétés du groupe, quelle que soit leur activité :

- l'électricité (sauf pour trois bureaux commerciaux dont la consommation électrique (chauffage et éclairage) est totalement marginale à l'échelle du groupe),
- le gaz,
- et depuis la DPEF 2021 (avec prise en compte rétroactive dans les chiffres de 2020), la consommation de carburant pour les véhicules du groupe : possédés ou loués en longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés à leur utilisateur.

Les facteurs d'émission ont été pris sur les bases suivantes :

- Électricité : base de données de l'ADEME spécifique à chaque pays.
- Gaz : facteurs d'émission du gaz naturel, du propane et du GPL en France, appliqués à tous les pays.

- Carburant : par type de carburant, nombre de litres réellement consommés ou estimé par la division des Euros dépensés par la valeur moyenne de ce carburant sur l'année, puis conversion technique en kgeq CO₂.

Il est prévu de compléter cette approche dans les prochaines années en affinant par pays les facteurs d'émission des différents gaz utilisés.

Perspective

Cette DPEF 2022 fait suite à la pratique installée avec la première DPEF réalisée sur 2018, elle va au-delà des obligations strictement réglementaires de SPHERE. Le déploiement de la stratégie RSE, prévu pour 2023, la nouvelle Directive CSRD adoptée fin 2022 donneront l'opportunité au groupe de faire évoluer fortement la forme et le contenu de la DPEF dans les années à venir.

Thèmes non traités

Les thématiques suivantes n'ont pas été traitées :

- celles qui ne sont pas pertinentes compte tenu des activités du groupe SPHERE : bien-être animal, lutte contre la précarité alimentaire, alimentation responsable équitable et durable ;
- les accords collectifs, car ils sont gérés au niveau de chaque société et ne sont pas suivis de façon centralisée puisque ce sujet, bien qu'important, ne représente pas un risque majeur pour le groupe et ne justifie pas d'indicateur de suivi particulier.

Mars 2023

La Déclaration de Performance Extra-Financière 2022 du groupe SPHERE a fait l'objet de travaux de vérification menés par l'organisme tiers indépendant KPMG qui a émis son rapport le 3 mai 2023.

“ Ensemble, innovons pour transformer durablement nos métiers et proposer des solutions d’emballage utiles et toujours plus respectueuses de l’environnement. ”



Siège social :
3, rue Scheffer 75116 Paris
Société anonyme au capital de 7 510 000 euros
RCS PARIS B 306 591 249
www.sphere.eu